



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 3 avril, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPS-SUR-MARNE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Maud TALLET, Maire.

**DATE DE CONVOCAATION :**

24 mars 2023

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

EN EXERCICE :	35
PRESENTS :	24
ABSENTS REPRESENTES :	9
VOTANTS :	33
ABSENTS :	2

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. Michel COLAS

**Présents :**

Mme Maud TALLET, Mme Corinne LEGROS-WATERSCHOOT, M. Michel BOUGLOUAN, M. Guillaume CLIN, Mme Michèle HURTADO, M. Mohammed BOUSSIR, M. Cyrille PARIGOT, Mme Marie SOUBIE-LLADO, Mme Nicole LAFFORGUE, M. Alain LECLERC, M. Johan CENAC, Mme Annabel MERLIN, M. Mourad HAMMOUDI, Mme Safia DAVID, Mme Margaux HAPPEL, M. Jérémy NARBONNE (à partir de 19h17 pour le point 1) , M. Foster ABU, Mme Valentine MASSOLIN, M. Mathieu LOUIS, M. Jean-Paul STERZATI, M. Sébastien MAUMONT, Mme Emilie LE FAUCHEUX (TRAD), Mme Julie GOBERT, M. Michel COLAS

**Absents, excusés et représentés :**

M. Daniel GUILLAUME qui a donné pouvoir à Mme TALLET, Mme Lucie KAZARIAN qui a donné pouvoir à Mme LEGROS-WATERSCHOOT, Mme Florence BRET-MEHINTO qui a donné pouvoir à Mme SOUBIE-LLADO, M. Pascal BAILLY qui a donné pouvoir à M. BOUGLOUAN, Mme Stéphanie METREAU qui a donné pouvoir à Mme LAFFORGUE, Mme Mialy RASOLO (REBOUL) qui a donné pouvoir à Mme HURTADO, Mme Samia TABAI qui a donné pouvoir à M. ABU, M. Jérémy NARBONNE sui a donné pouvoir à M. PARIGOT( arrivé au point 1 à 19h17) Maxence PINARD qui a donné pouvoir à M. CLIN, M. Karim KHERFOUCHE qui a donné pouvoir à M. BOUSSIR

**Absentes :**

Mme Nathalie LANIER et Mme Marlène STABLO

**20/ OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES SALLES COMMUNALES ET DES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION**

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n° 21 du 20 juin 2016, portant modification des tarifs et autres conditions de location de la maison des fêtes familiales, des salles Jean HALLAIS et Jean EFFEL,

**VU** la délibération n°1 en date du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal donne délégation au Maire en application de l'article L.2122-22 du Codes Général des Collectivités Territoriales pour la durée

du mandat municipal, notamment pour le louage de choses d'une durée inférieure à douze ans, et la fixation de tarifs municipaux,

**VU** la Décision du Maire n°2022-077 du 20 décembre 2022, fixant les tarifs et modalités de locations des salles communales aux particuliers et aux syndicats,

**CONSIDERANT** qu'il convient en conséquence de modifier les règlements intérieurs et les conventions relatifs à la mise à disposition de ces salles,

**VU** l'avis favorable de la commission vie associative animation du 8 mars 2023,

**VU** l'avis favorable du Bureau Municipal du 20 mars 2023,

**AYANT ENTENDU** l'exposé de son rapporteur, Maud TALLET, Maire,

**Après en avoir délibéré,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A l'unanimité,**

**ADOPTE** l'ensemble des modifications de location des salles communales,

**APPROUVE** les nouveaux règlements intérieurs d'utilisation desdites salles, et les conventions et dossiers de demandes de réservation s'y afférant,

**AUTORISE** le Maire à signer lesdits documents modifiés,

**AUTORISE** le Maire à émettre les titres de recettes correspondants ;

**PRECISE** que les recettes seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire certifie que le présent extrait conforme au Registre des Délibérations, a été transmis au représentant de l'Etat le 18/04/2023 publié ou notifié le 20 AVR 2023 et qu'il est donc exécutoire à compter de la dernière date.

Le Maire,



Maud TALLET



Fait à Champs-sur-Marne, le 17 avril 2023

Le Maire,



Maud TALLET



Le présent acte administratif peut être contesté par voie de recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, et/ou de sa publication ou notification.